

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 3 mars 2026

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-six et le 3 mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 13

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Yvon DELCHET par Stéphane BERTHOMIER, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Sébastien BRAZ par Mme Christine DEFFONTAINE,

Etaient absents : Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques de Tulle -
Renouvellement de la dérogation**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu sa délibération n°37 du 12 février 2013 décidant la nouvelle organisation des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 au sein des écoles de la Ville de Tulle,
- Considérant qu'un large travail de concertation de la communauté éducative avait permis d'offrir aux élèves scolarisés dans les écoles publiques de la ville une organisation de la semaine qui répondait mieux à leurs rythmes,
- Vu sa délibération n°15 du 13 avril 2021 relative à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques de Tulle à la rentrée de septembre 2021,
- Considérant, après concertation des équipes pédagogiques et des parents d'élèves, qu'il avait été, en effet, décidé de revenir, dès la rentrée de septembre 2021, à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours d'enseignement,

- Considérant qu'il convient, cette organisation de la semaine scolaire s'inscrivant dans un cadre dérogatoire et ladite dérogation arrivant à son terme à la fin de l'année scolaire 2023/2024, de solliciter son renouvellement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- Décide** de solliciter le renouvellement de la dérogation dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires, soit la semaine scolaire sur 4 jours d'enseignement avec l'organisation des journées d'enseignement suivante :

Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi

- Pour les élèves de maternelle : 8h30 - 11h45 13h45 - 16h30
- Pour les élèves d'élémentaire : 8h30 - 12h00 14h00 - 16h30

- 2- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes.

- 3- Il est précisé** qu'un dispositif éducatif gratuit est proposé aux familles le mercredi matin pour permettre des apprentissages autres que scolaires.

- 4 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 06/03/2026
Date et ref de l'accusé de réception : 06/03/2026

013_03032026